

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 329 247 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
10.05.2006 Bulletin 2006/19

(51) Int Cl.:
A63C 11/02^(2006.01) A63C 9/00^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **02102799.0**

(22) Date de dépôt: **18.12.2002**

(54) **Planche de glisse et pièce amovible formant un cache destiné à être monté sur une telle planche**

Gleitbrett und abnehmbares Deckstück zum Anbringen auf solchem Brett

Gliding board and removable cover to be mounted on such a board

(84) Etats contractants désignés:
AT DE FR

(30) Priorité: **21.01.2002 FR 0200667**

(43) Date de publication de la demande:
23.07.2003 Bulletin 2003/30

(73) Titulaire: **LOOK FIXATIONS**
58000 Nevers (FR)

(72) Inventeurs:
• **BUQUET, Thierry**
58660, COULANGES LES NEVERS (FR)

• **RIDEAU, Sébastien**
58000, NEVERS (FR)
• **EULALIE, Sébastien**
58660, COULANGES-LES-NEVERS (FR)

(74) Mandataire: **Palix, Stéphane et al**
Cabinet Laurent et Charras,
20, rue Louis Chirpaz,
BP 32
69134 Ecully Cedex (FR)

(56) Documents cités:
FR-A- 2 624 029

EP 1 329 247 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

Domaine technique

[0001] L'invention se rattache au domaine des sports de glisse, et plus précisément des sports de glisse sur neige utilisant une planche, telle que le ski, ou le surf des neiges. Elle vise plus précisément un élément formant cache de protection et de décor venant se mettre en place sur les zones proéminentes de la planche.

Techniques antérieures

[0002] De façon générale, une planche de glisse telle qu'un ski comporte une fixation qui est solidarisée à la face supérieure du ski. L'élément formant cette fixation peut être soit directement vissé dans le ski, soit être monté sur un élément intermédiaire, lui-même solidarisé mécaniquement au ski.

[0003] Le Demandeur a décrit dans le document FR 2 756 747 un exemple de ce type d'élément intermédiaire. Dans ce cas, la face supérieure du ski reçoit une ou plusieurs plaques métalliques montées de façon quasi définitive. Sur cette plaque peuvent se monter la butée ou la talonnière de la fixation, avec une capacité de réglage, sans qu'il soit nécessaire de réaliser des perçages supplémentaires dans le ski.

[0004] Or, on a observé que l'emploi de ces plaques métalliques peut présenter un certain nombre d'inconvénients. En effet, lors du stockage et du transport des skis sur lesquels viennent d'être montées ces plaques métalliques, les skis sont empilés les uns sur les autres. Dans ce cas, les plaques métalliques proéminentes peuvent venir rayer la semelle de glisse, ou plus généralement former des irrégularités dans cette dernière.

[0005] Un problème que cherche à résoudre l'invention est d'éliminer ces risques de dégradation de la semelle.

[0006] On a proposé dans le document FR 2 624 029 de protéger des skis avant montage de la fixation, en les conditionnant dans une poche en matériau plastique. Une telle solution n'est pas satisfaisante lorsque la face supérieure du ski comporte des éléments proéminents, puisque cette poche plastique peut facilement être déchirée par les arêtes vives des plaques métalliques avec le risque de venir détériorer la semelle du ski voisin.

[0007] Par ailleurs, lorsque les skis sont présentés à la vente avant le montage des fixations, les plaques métalliques contrastent avec le reste du décor de la face supérieure du ski. Ce contraste est préjudiciable à une présentation attractive du produit en vue de sa vente.

[0008] Un autre problème que se propose de résoudre l'invention est celui de permettre une présentation esthétique et attractive pour l'acheteur d'un ski qui n'est pas encore équipé de fixations, mais qui présente toutefois de façon apparente des pièces mécaniques qui seront ultérieurement dissimulées.

Exposé de l'invention

[0009] L'invention concerne donc une planche de glisse qui comporte sur sa face supérieure des éléments proéminents, destinés à recevoir les organes d'une fixation. Ces éléments proéminents peuvent être soit une plaque intermédiaire métallique ou analogue, qui a été vissée sur la planche, soit encore des parties d'éléments insérés à l'intérieur de la structure même de la planche, et dont certaines portions traversent la face supérieure de la planche.

[0010] Conformément à l'invention, la planche comporte également une pièce amovible formant un cache qui recouvre ces éléments proéminents en coopérant mécaniquement avec eux.

[0011] Autrement dit, la planche conforme à l'invention est équipée d'une pièce supplémentaire qui est mise en place au-dessus des éléments proéminents lorsque les skis doivent être transportés et empilés les uns sur les autres. Cette pièce de protection peut présenter une face supérieure décorée ou plus généralement dont l'aspect est en harmonie avec le décor de la face supérieure de la planche.

[0012] La planche équipée du cache caractéristique peut donc être exposée à la vente, sans que les pièces métalliques permettant le montage des fixations ne soient apparentes.

[0013] Avantagusement en pratique, la pièce amovible qui forme le cache possède des évidements sous sa face inférieure, dans lesquels se logent les éléments proéminents solidaires de la face supérieure de la planche. Ainsi, lors de la mise en place du cache caractéristique sur la face supérieure de la planche, les éléments proéminents pénètrent dans les évidements, et cette coopération peut assurer un maintien en position du cache.

[0014] Lorsque l'on souhaite améliorer la fixation du cache sur la planche, on peut prévoir que la pièce amovible s'encliquette sur les éléments proéminents. Néanmoins, la solidarisation du cache sur les éléments proéminents peut s'effectuer à l'aide de moyens supplémentaires additionnels tels que des vis ou des organes spécifiques prévus à cet effet. Le cache peut également présenter une certaine extensibilité, et être mis en place après avoir été légèrement étiré, par déformation de sa matière. La coopération du cache et des éléments proéminents peut également s'effectuer par coulissement. Dans ce cas, le cache peut présenter des portions profilées, qui viennent glisser sur des parties protubérantes des éléments proéminents.

[0015] En pratique, la planche peut comporter deux éléments proéminents, destinés à recevoir respectivement la butée et la talonnière de la fixation. Dans ce cas, la pièce amovible formant le cache peut recouvrir à la fois les deux éléments proéminents en formant une pièce unique. Un seul cache est alors nécessaire pour assurer la fonction caractéristique. Toutefois, dans certaines variantes, on peut prévoir que chacun des éléments proéminents est équipé d'un cache propre. En pratique, les

éléments proéminents peuvent être comme déjà évoqué, des pièces métalliques ajourées et solidarisées à la face supérieure de la planche.

[0016] Pour faciliter l'empilement des skis, on peut prévoir que la face supérieure de la pièce amovible présente des portions sensiblement planes, de sorte que le contact entre la semelle du ski de dessus et le cache du ski de dessous est réparti sur une superficie importante.

Description sommaire des figures

[0017] La manière de réaliser l'invention ainsi que les avantages qui en découlent ressortiront bien de la description du mode de réalisation qui suit, à l'appui des figures annexées dans lesquelles :

La figure 1 est une vue en perspective sommaire de la zone centrale d'un ski équipé de deux plaques de montage des fixations, et sur lequel le cache caractéristique est montré juste avant d'être mis en place. La figure 2 est une vue en coupe longitudinale du ski de la figure 1, lorsque le cache est mis en place. La figure 3 est une vue de dessous du cache illustré à la figure 1, montré en association avec les deux plaques solidaires de la face supérieure du ski.

Manière de réaliser l'invention

[0018] Comme déjà évoqué, l'invention concerne un capot de protection ou formant un cache qui peut être mis en place sur des organes proéminents, dépassant la face supérieure d'une planche de glisse en vue de recevoir les fixations. Dans la forme illustrée, l'invention est décrite dans l'application au ski alpin, mais elle peut bien entendu être déclinée à d'autres planches de glisse, et notamment au surf des neiges.

[0019] Ainsi, comme illustré à la figure 1, la zone patin (2) d'un ski (1) comporte deux plaques (3, 4) montées sur la face supérieure (5) de la planche.

[0020] Dans l'exemple illustré, ces plaques (3, 4) sont équipées de rangées de trous (7) permettant l'accrochage de plates-formes supportant la butée et la talonnière de la fixation.

[0021] Néanmoins, il s'agit là d'une forme de réalisation particulière, et l'invention n'est pas limitée à cette seule forme d'exécution, mais couvre toutes les variantes dans lesquelles les plaques (3, 4) peuvent recevoir par tous moyens la butée et la talonnière de la fixation.

[0022] Comme on le voit à la figure 2, ces plaques (3, 4) sont disposées au-dessus de la face supérieure (5) de la planche, et forment donc des éléments proéminents. La présence d'arêtes vives combinée avec l'emploi de matériaux rigides, typiquement métalliques, peut causer comme déjà évoqué, des risques d'endommagement de la semelle d'un ski qui sera posé par dessus.

[0023] C'est pourquoi, conformément à l'invention, la planche est équipée d'une pièce amovible (10) formant un cache venant recouvrir les deux plaques (3, 4).

[0024] Dans la forme illustrée, le cache comporte deux portions (11, 12) recouvrant chacune une plaque (3, 4), ces deux portions (11, 12) étant reliées par une portion de liaison (13). Dans des variantes non illustrées, les deux portions (11, 12) peuvent être indépendantes, et mises en place de façon distincte chacune sur une des plaques (3, 4).

[0025] Comme illustré aux figures 2 et 3, chaque zone (11, 12) du cache (10) comporte sur sa face inférieure un logement (14, 15) dans lequel peut s'insérer les plaques (3, 4) solidaires de la face supérieure de la planche (1). Ces évidements sont délimités sur les côtés latéraux par des parois (16, 17) dont l'arête inférieure peut venir au contact de la face supérieure du ski lorsque le cache (10) est mis en place sur les plaques (3, 4).

[0026] A l'avant et à l'arrière, les évidements (14, 15) sont limités par une paroi sensiblement verticale (18) qui coopère avec les extrémités respectivement avant et arrière des plaques (3, 4).

[0027] D'éventuels bourrelets ou autres ergots peuvent être prévus sur les faces intérieures des parois (16-18) des évidements (14, 15), de manière à coopérer avec la périphérie des plaques (3, 4) pour assurer une mise en place par encliquetage.

[0028] Dans la forme illustrée, les parois extrémales (18) des évidements (14, 15) se prolongent à l'avant et à l'arrière par une portion plate sensiblement horizontale (20) venant se plaquer sur la face supérieure (5) de la planche.

[0029] D'autres moyens de coopération entre le cache et les plaques peuvent être prévus, et par exemple la présence de doigts situés à l'intérieur des évidements (14, 15), qui viennent pénétrer dans les logements (7) prévus sur les plaques (3, 4).

[0030] Selon une autre caractéristique de l'invention, les portions (11, 12) du cache (10) sont sensiblement planes, et situées à une hauteur supérieure par rapport à la portion de liaison (13) qui les relie. De la sorte, l'appui de la semelle d'un ski qui serait posée sur le ski (1) est réparti sur une surface relativement importante, en limitant donc ainsi les risques d'enfoncement ou de déformation de cette semelle.

[0031] Dans la forme illustrée, la face supérieure du cache peut revêtir différents motifs décoratifs, rendant le ski équipé du cache plus attractif. En pratique, les matériaux utilisés pour réaliser le cache sont en matière plastique et par exemple choisi dans les familles des ABS, des polyuréthanes, des polyamides ou analogues. Le cache peut alors être obtenu par injection, moulage ou thermoformage. Le cache peut également être réalisé en carton, par découpage et pliage.

[0032] Il ressort de ce qui précède que la planche conforme à l'invention présente les avantages inhérents à l'emploi d'éléments métalliques quasi définitivement solidarisés à la planche pour la mise en place des éléments de fixation. Ces avantages sont complétés par le fait que ces éléments métalliques sont dissimulés lorsque le ski est exposé à la vente, jusqu'à ce que les fixations soient

effectivement montés. En outre, ces éléments généralement métalliques sont recouverts par le cache caractéristique qui empêche que ces éléments métalliques viennent blesser la semelle des skis voisins lorsque ceux-ci sont empilés.

Revendications

1. Planche de glisse (1) comportant sur sa face supérieure (5) des éléments proéminents (3, 4) destinés à recevoir les organes d'une fixation, **caractérisée en ce qu'elle** comporte également une pièce amovible (10) formant un cache qui recouvre lesdits éléments proéminents (3, 4) coopérant mécaniquement avec eux.
2. Planche de glisse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la pièce amovible (10) formant cache possède des évidements (14, 15) sous sa face inférieure, dans lesquels se logent les éléments proéminents (14, 15) solidaires de la face supérieure (5) de la planche.
3. Planche de glisse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la pièce amovible (10) est encliquetée sur les éléments proéminents (3, 4).
4. Planche de glisse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la pièce amovible coulisse sur les éléments proéminents.
5. Planche de glisse selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'elle** comporte deux éléments proéminents (3, 4) destinés à recevoir respectivement la butée et la talonnière de la fixation, et **en ce que** la pièce amovible (10) formant cache recouvre les deux éléments proéminents (3, 4).
6. Planche de glisse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les éléments proéminents (3, 4) sont formés de plaques métalliques (3, 4) ajourées solidarisées à la face supérieure (5) de la planche.
7. Planche de glisse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la face supérieure de la pièce amovible présente des portions (11, 12) sensiblement planes.

Patentansprüche

1. Gleitbrett (1) mit vorragenden Elementen (3,4) auf seiner Oberseite (5), die dazu bestimmt sind, die Teile einer Bindung aufzunehmen, **dadurch gekennzeichnet, daß** es ebenfalls ein entfernbares Teil (10) umfaßt, welches eine Abdeckung bildet, die die genannten vorragenden Elemente (3,4) abdeckt und

mechanisch mit ihnen zusammenwirkt.

2. Gleitbrett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** das eine Abdeckung bildende entfernbare Teil (10) Aushöhlungen (14,15) unter seiner Unterseite aufweist, in denen die vorragenden Elemente (14,15), welche fest mit der Oberseite (5) des Bretts verbunden sind, aufgenommen werden.
3. Gleitbrett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** das entfernbare Teil (10) mit den vorragenden Elementen (3,4) verrastet ist.
4. Gleitbrett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** das entfernbare Teil (10) auf den vorragenden Elementen verschiebbar ist.
5. Gleitbrett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** es zwei vorragende Elemente (3,4) aufweist, die dazu bestimmt sind, den Vorderbacken bzw. den Fersenautomaten der Bindung aufzunehmen, und daß das eine Abdeckung bildende entfernbare Teil (10) die zwei vorragenden Elemente (3,4) abdeckt.
6. Gleitbrett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** die vorragenden Elemente (3,4) von gelochten metallischen Platten (3,4) gebildet werden, die fest mit der Oberseite (5) des Bretts verbunden sind.
7. Gleitbrett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Oberseite des entfernbaren Teils im wesentlichen ebene Abschnitte (11,12) aufweist.

Claims

1. A gliding board (1) comprising, on its upper surface (5), raised parts (3, 4) intended to accommodate the components of a binding, **characterised in that** it also comprises a removable cover piece (10) which covers said raised parts (3, 4) and cooperates mechanically with them.
2. A gliding board as claimed in claim 1, **characterised in that** the removable cover piece (10) has openings (14, 15) in its lower surface into which the raised parts (14, 15) joined to the upper surface (5) of the board fit.
3. A gliding board as claimed in claim 1, **characterised in that** the removable piece (10) snaps onto the raised parts (3, 4).
4. A gliding board as claimed in claim 1, **characterised in that** the removable piece slides on the raised parts.

5. A gliding board as claimed in claim 1, **characterised**
in that it comprises two raised parts (3, 4) intended
to accommodate the toe piece and the heel piece of
the binding respectively and **in that** the removable
cover piece (10) covers both the raised parts (3, 4). 5
6. A gliding board as claimed in claim 1, **characterised**
in that the raised parts (3, 4) are formed by metal
plates (3, 4) with holes in them that are joined to the
upper surface (5) of the board. 10
7. A gliding board as claimed in claim 1, **characterised**
in that the upper surface of the removable piece has
areas (11, 12) that are substantially flat. 15

20

25

30

35

40

45

50

55

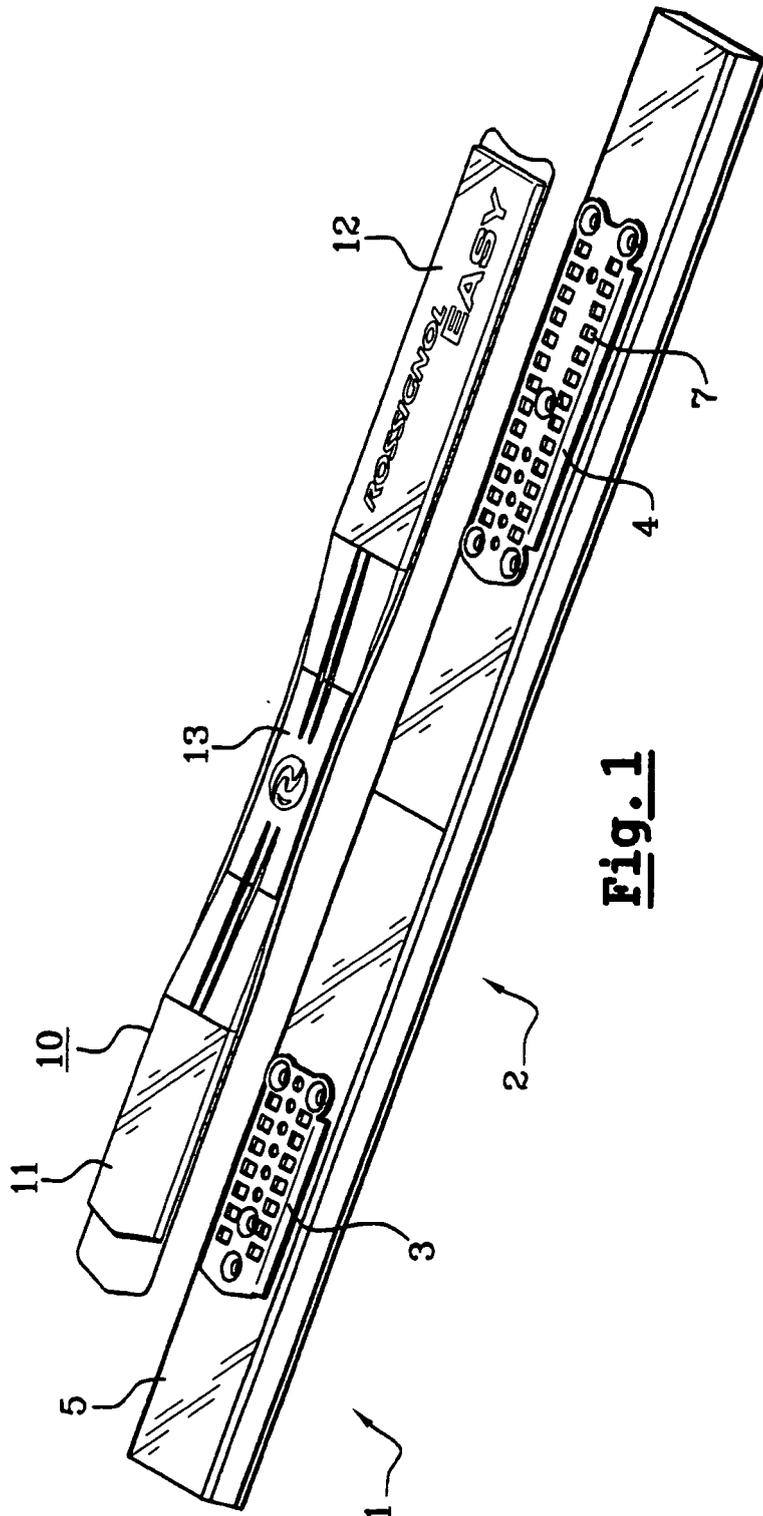


Fig. 1

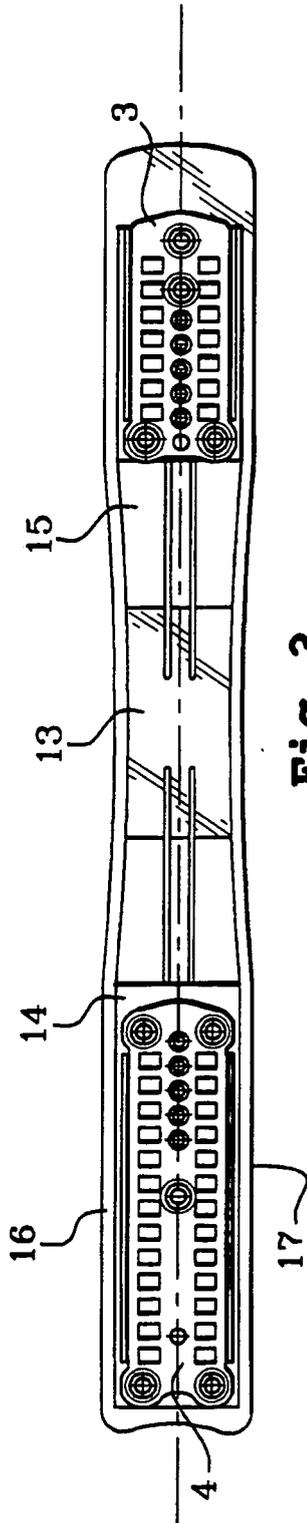


Fig. 3

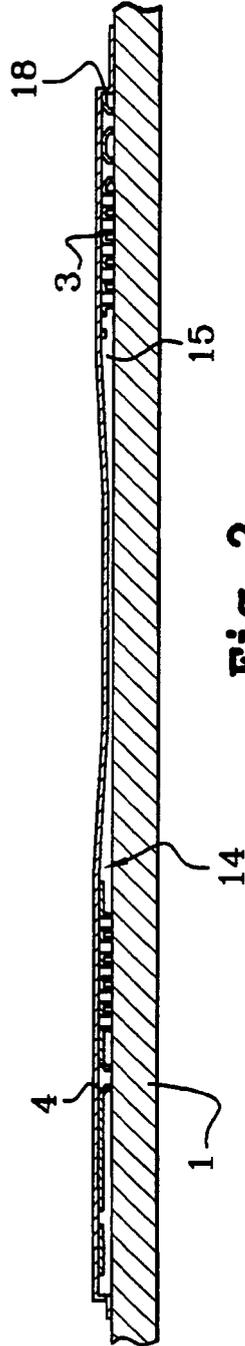


Fig. 2